

## **Réunion du 22 février 2017**

### **Direction de l'administration pénitentiaire**

#### **Participants :**

##### **Direction de l'administration pénitentiaire**

Monsieur Philippe GALLI, directeur de l'administration pénitentiaire  
Monsieur Guillaume MOSSER, préfigurateur du bureau de la prise en charge du milieu fermé (Mi1)  
Monsieur Olivier NAVARRO, responsable national de l'enseignement (Mi1)  
Madame Magali HAMM, adjointe au responsable national de l'enseignement (Mi1)  
Monsieur Marc DESJACQUES, chef de projet « numérique en détention » (PS4)

##### **Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle**

Madame Simone BONNAFOUS, directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle  
Madame Alexandra GAUDÉ, département de l'orientation et de la vie des campus

##### **Conférence des présidents d'université**

Monsieur Gilles ROUSSEL, président de la Conférence  
Madame Clotilde MARSEAULT, chargée de mission - commission vie étudiante et vie de campus  
Madame Laure MAROT, rédactrice

##### **Fédération Interuniversitaire de l'Enseignement à Distance**

Monsieur Dominique POINCELOT, co-responsable du groupe de Travail Etudiants Empêchés et enseignant-chercheur à l'Université de Franche-Comté  
Monsieur Alain BOIVIN, Trésorier et co-responsable du groupe de Travail Etudiants Empêchés  
Jean-Marc MEUNIER, Président de la FIED  
Pierre JARRAUD, Administrateur de la FIED, ancien président.  
Madame Fanny SALANE, maître de conférences à l'université Paris Ouest Nanterre  
Madame Karine MAROT, vice-présidente en charge de la vie étudiante à l'université Paris-Est-Marne-la-Vallée  
Madame Laurence HAVE, direction des études et de la scolarité à l'université Paul Valéry-Montpellier 3  
Madame Laure ECHALIER, vice-présidente, chargée de mission IDEFI-UM3D à l'université Paul Valéry-Montpellier 3

##### **Conservatoire National des Arts et Métiers**

Monsieur Olivier FARON, administrateur général du CNAM  
Monsieur Thibaut DUCHENE, adjoint à l'administrateur général, directeur du réseau de la réussite Vincent-Merle  
Madame Christelle GUEGUEN-KUNTZ, chargée de coordination de projets  
Monsieur Xavier CHICOT, chargé de mission dispositifs PPSMJ

## 1. Propos introductifs

*Monsieur Philippe GALLI, directeur de l'administration pénitentiaire*

Philippe Galli souligne l'importance pour la réinsertion des possibilités d'accès aux études supérieures par la voie des diplômes ou d'une formation qualifiante. La possibilité d'offrir un cursus complet est intéressante car lorsque des détenus sortent il faut éviter la rupture. Une mue technologique commence à s'opérer car jusqu'ici la prison est assez étanche à Internet et aux outils informatiques pour des raisons de sécurité. Tout ce qui permet de faciliter l'accès au savoir, aux formations qualifiantes et diplômantes est important pour l'administration pénitentiaire. La population carcérale ne décroît pas. Elle est principalement jeune, masculine, ayant des niveaux de diplôme et de formation initiale souvent extrêmement faibles, mais ce n'est pas toujours le cas car certains accèdent à des niveaux d'études supérieures. Il ne faut pas les oublier mais les encourager car les formations de haut niveau sont un gage de réussite de l'insertion sociale et professionnelle même si l'estampille pénitentiaire complique souvent un CV.

Les deux textes, l'accord-cadre DAP-DGESIP-CPU et la convention pluriannuelle d'objectifs DAP-CNAM fixent un objectif collectif mais il est primordial de créer du lien avec les intervenants locaux. Au quotidien, ce sont les établissements qui oeuvrent au parcours d'exécution de la peine.

Les directions interrégionales des services pénitentiaires et les chefs d'établissements doivent être sensibilisés à ces parcours atypiques afin qu'ils soient facilitateurs.

Le phénomène le plus contraignant pour le développement d'actions de formation, surtout de niveau universitaire, dans les centres pénitentiaires est le régime. Les étudiants empêchés sont souvent seuls dans une cellule lorsqu'ils purgent des peines longues dans des maisons centrales. En maison d'arrêt, les temps de présence sont courts et l'occupation atteint 220% en région parisienne ce qui fait que l'organisation du travail scolaire ou universitaire y est extrêmement perturbée.

La loi pénitentiaire impose de donner une occupation de 5h par jour à chaque détenu.

*Madame Simone BONNAFOUS, directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle.*

Simone Bonnafous se félicite de participer à cette réunion qui est une première.

Elle est intriguée par le fait que 35 000 personnes scolarisées représentent 22,7% de la population carcérale.

Philippe Galli lui répond qu'il y a en permanence 68 000 personnes détenues hébergées et qu'en flux plus de 90 000 sont incarcérées par an.

Le taux de réussite de plus de 70% montre que lorsqu'ils sont présents aux examens, ces étudiants réussissent très bien. Cette précision est importante car pour les statistiques de l'enseignement supérieur, ce ne sont pas les présents aux examens qui sont comptabilisés, mais les inscrits. Les étudiants condamnés à de longues peines s'investissent le plus.

Elle remercie les acteurs impliqués dans cette bonne prise en charge des étudiants incarcérés : la CPU, le CNAM, la FIED et ses universités membres représentées. Ce n'est pas un sujet facile car ce n'est pas pour un enseignant-chercheur le type d'investissement qui fait progresser sa carrière de manière importante.

Cela rejoint un autre objectif commun au ministère, à la CPU et à la CDEFI (Conférence des Directeurs des Ecoles Françaises d'Ingénieurs) qui est celui des étudiants empêchés. Le bond quant à l'accueil des étudiants en situation de handicap est très important dans l'enseignement supérieur depuis une quinzaine d'années. Cela représente un investissement très élevé pour les établissements en termes de suivi, d'aménagement et de personnel spécifique. Leur présence en témoigne ; la CPU et les présidents d'universités sont très investis dans cette fonction sociétale à laquelle la loi ESR accorde beaucoup d'importance.

***Monsieur Gilles ROUSSEL, président de la Conférence des présidents d'université***

Gilles Roussel fait part de sa grande satisfaction de voir l'accord-cadre aboutir. Il a suivi le début de son cheminement, en 2015, en tant que président de la commission formation.

Il salue les membres de la FIED pour ce travail accompli qui est très positif pour les universités.

On essaie de prendre de plus en plus en compte l'ouverture sociale. Cette ouverture, même si c'est dans un milieu fermé, change du quotidien. Il y a de très belles réussites, au-delà des taux, en particulier sur le plan humain. Il a lui-même remis un diplôme à un étudiant en peine longue à Fleury-Mérogis et s'est rendu compte de l'importance que cela pouvait revêtir non seulement pour l'étudiant, mais pour son encadrement. Même si le nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur reste faible, comme le rappelait Madame Bonnafous, ce serait bien qu'il augmente. La mission et la volonté de la CPU font que les établissements d'enseignement supérieur amènent un plus grand nombre de ces étudiants vers la réussite

Cela nécessite un renforcement des collaborations. Un des travaux à venir concerne la difficulté de mettre en place un suivi des personnes en maison d'arrêt soumis à des transferts. Un autre porte sur la prise en charge des étudiants qui sortent de prison. Certes, les universités les accueillent, mais ils n'ont souvent pas de logement sur place, arrivent souvent en cours d'année universitaire ce qui ne manque pas de soulever des problèmes au sein des secrétariats.

Cette première pierre posée aujourd'hui est importante pour introduire le numérique à l'intérieur des établissements. Cette dimension peut vraiment faciliter la tâche des universités. Encore beaucoup de choses peuvent être faites ensemble pour améliorer l'accompagnement de ces étudiants un peu particuliers et cela fait partie des missions des universités comme l'a rappelé madame Bonnafous.

***Monsieur Olivier FARON, administrateur général du CNAM***

Olivier Faron rappelle que depuis 2014 la présence du CNAM au sein des établissements pénitentiaires est de plus en plus importante.

En 2017, plus de 100 étudiants incarcérés sont inscrits au CNAM, répartis dans 14 établissements pénitentiaires. Le CNAM peut apporter plus de professionnalisation en réfléchissant à des contenus directement utiles pour la réinsertion. C'est aussi la force de son réseau qui permet un suivi des étudiants lors des transferts. C'est aussi tout le travail de réflexion mené avec l'UPR Paris et la DISP d'Ile de France. Il salue le rôle d'Olivier Navarro à la DAP et celui de la FIED.

Pour le CNAM, les questions posées sont les suivantes : comment peut-on répondre aux attentes des étudiants empêchés ? Quelle est la forme de validation la plus pertinente: diplôme ou certification ?

Ce ne sont pas forcément des diplômes classiques du système LMD. L'expérimentation menée à Meaux en proposant un certificat d'entrepreneuriat est une forme de réponse qui permet aux détenus d'avoir un projet. La question du numérique est essentielle et il faut progresser dans ce domaine. Des outils en direction des professions du monde de l'entreprise et du monde industriel doivent être mis en place. La formation aux travaux pratiques numérisés est une réflexion à mener. Les personnes incarcérées ont besoin des outils du numérique pour se former et se réinsérer.

Olivier Faron rejoint Gilles Roussel en indiquant que les étudiants empêchés forment un public très investi et motivé une fois qu'ils ont commencé une formation et souligne l'importance de la remise d'un diplôme, moment fort dans un parcours de formation.

Ces étudiants sont aussi de formidables ambassadeurs pour les formations.

Pour le CNAM, c'est une nouvelle forme de l'enseignement supérieur qui se met en place.

## 2. Signatures

- **Accord-cadre 2017-2020 de coopération** en vue du développement de l'accès aux études supérieures des personnes placées sous main de justice entre :
  - le ministère de la Justice, représenté par le directeur de l'administration pénitentiaire, Monsieur Philippe GALLI,
  - le ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, représenté par la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, Madame Simone BONNAFOUS,
  - la Conférence des présidents d'université, représentée par son président, Monsieur Gilles ROUSSEL.



De gauche à droite : Philippe GALLI, Olivier FARON, Gilles ROUSSEL et Simone BONNAFOUS

- **Convention pluriannuelle d'objectifs 2017-2019** entre :
  - le ministère de la Justice, représenté par le directeur de l'administration pénitentiaire, Monsieur Philippe GALLI,
  - le Conservatoire national des arts et métiers, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, relevant du ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, représenté par l'administrateur général en exercice, Monsieur Olivier FARON.

### 3. Présentation de dispositifs existant en établissements pénitentiaires

#### Panorama sur la prise en charge des étudiants empêchés.

**Madame Magali HAMM**, adjointe au responsable national de l'enseignement DAP

Magali Hamm revient sur les données clés concernant les étudiants empêchés, diffusées avant cette réunion. Elles proviennent des unités pédagogiques régionales et sont déclaratives. Il serait intéressant, à terme, de les croiser avec celles des autres participants.

Les moyens dégagés par l'Education Nationale, en termes de dotation horaire pour les enseignants en face à face pédagogique avec les personnes détenues, sont pour le supérieur et le niveau 4 (DAEU, Bac et Bac pro) de 960 heures hebdomadaires alors que pour les autres niveaux d'enseignement ils représentent 10 000 heures hebdomadaires. Il faut nuancer cette différence en précisant que la prise en charge pédagogique d'un étudiant est plus conséquente pour ces étudiants du supérieur et de niveau 4 que pour les autres élèves. Ces étudiants très motivés nécessitent plus de temps d'enseignement et une logistique plus importante (transmission de copies, de cours, etc.)

Les moyens engagés sont différents d'une UPR à une autre. Par exemple l'UPR de Lille investit beaucoup au niveau des DAEU et a passé un accord avec l'université d'Artois. Il en est de même pour l'UPR de Rennes et l'université de Caen qui viennent de signer une convention. Pour l'UPR de Paris, de nombreux partenariats existent, par exemple avec l'université Paris Nanterre ou l'université Paris Est Marne la Vallée.

La population des adultes scolarisés inscrits dans des formations supérieures ou de niveau 4 représente 4,5% de la population majeure scolarisée.

Au cours de l'année scolaire 2015-2016, 1 717 adultes ont suivi des cours par correspondance : 68 % avec l'association Auxilia, 7 % avec le Centre national d'enseignement à distance (CNED), 22 % avec les universités et 3 % avec d'autres organismes (le CNAM, essentiellement).

**Madame Simone Bonnafous** revient sur le fait de comptabiliser le DAEU en pré-supérieur car ce sont les établissements d'enseignement supérieur qui organisent ce diplôme. Il s'agit donc bien d'une contribution de l'enseignement supérieur. Elle fait remarquer une évolution. A l'origine, le précurseur du DAEU, l'ESEU (examen spécial d'entrée à l'université) permettait uniquement l'accès à l'enseignement supérieur mais n'était pas un équivalent du bac. Aujourd'hui, le DAEU est un diplôme national qui vaut le bac.

**Magali Hamm** indique que dans un établissement pénitentiaire, les étudiants préparant le DAEU ou le bac se retrouvent dans les mêmes groupes de niveau, pris en charge par les mêmes enseignants. De ce fait la prise en charge pédagogique dans l'établissement est unique.

**Olivier Faron** mentionne que les diplômes non conditionnés au bac sont extrêmement pertinents pour ces étudiants. C'est le cas du diplôme " PASSE numérique " du CNAM, ouvert aux non bacheliers, aux décrocheurs. Celui-ci ouvre aux étudiants le monde du numérique, générateur d'emploi.

**Magali Hamm** précise qu'en milieu pénitentiaire, l'obligation scolaire court de fait jusqu'à 18 ans car il y a une forte incitation à scolariser les mineurs. Lorsqu'ils deviennent jeunes majeurs, les détenus ne vont plus à l'école mais y reviennent vers 23/25 ans. Pour eux, le DAEU est une bonne porte d'entrée.

Le DAEU est le plus gros pourvoyeur de diplomation en détention (60%), le BTS-DUT est en progression. Il y a eu près de 700 inscrits et près de 400 diplômés.

**Madame Simone Bonnafous** signale la mise au point, entre le scolaire et le supérieur avec le Secrétariat Général à la Modernisation de l'Action Publique, d'un projet public de plateforme en ligne d'évaluation et de certification des compétences numériques : **PIX**. Celui-ci donnera une possibilité de formation, d'auto-évaluation et de certification dans le domaine du numérique. Le service public d'enseignement devrait offrir cette possibilité à tous, quel qu'en soit leur niveau. C'est important car le numérique pourrait devenir un élément de discrimination sociale. Pour cette raison, l'accès à Internet pour les étudiants incarcérés devient fondamental. Cette logique certifiante et

diplômante permettra d'avoir de la modularité. PIX a été construit avec les entreprises, à l'inverse du C2i.

### **Présentation du dispositif « Réussite en prison - EAD Ile-de-France »**

**Madame Fanny SALANE**, université Paris-Ouest Nanterre

Historiquement, l'enseignement à distance a une place importante à l'université de Paris Ouest Nanterre. De nombreuses formations à distance étaient dispensées par l'université et des relations existaient avec le milieu carcéral, en particulier avec la maison d'arrêt de Nanterre. Des enseignants se rendaient à la maison d'arrêt, par exemple pour dispenser des cours.

Pour répondre à une volonté politique de la présidence de l'université couplée à une volonté politique de la Région Ile de France, il a été décidé de s'intéresser au public incarcéré.

C'est ainsi qu'avec François Regourd, responsable du service d'enseignement à distance (COMETE) a été construit un dispositif pour répondre à la fois aux attentes des étudiants incarcérés et à celles des enseignants. Il faut ajouter que Fanny Salane a effectué son travail de doctorat sur les étudiants incarcérés et qu'elle avait donc une connaissance des difficultés et des attentes de ceux-ci et des enseignants. Ce dispositif a été construit à partir du constat que l'enseignement à distance peut être un mode idéal pour ces étudiants, mais que dans les faits, tel qu'il existe dans les universités, c'est-à-dire très médiatisé, il présente des difficultés à cause de l'utilisation d'Internet. D'autre part, un enseignement uniquement en présentiel se révélait trop coûteux et l'université ne pouvait pas s'engager dans un tel projet.

Par conséquent, le dispositif retenu consiste en une formation à distance tutorée. Les formations dispensées sont celles qui existent à distance à l'université. Des cours en version pdf extraits de la plateforme et un tutorat sont proposés. Le tutorat est confié à des étudiants de l'université qui se déplacent six fois dans l'année pour suivre un étudiant attiré. Un enseignant référent de la discipline se déplace environ trois fois dans l'année afin d'accompagner l'étudiant dans des moments stratégiques (en début de l'année, au retour des examens du premier semestre et en fin d'année).

Cette année, 12 candidats ont été sélectionnés. Trois ne se sont pas inscrits (libérés ou mettant en place des projets de sortie). Neuf candidats ont été inscrits (2 en L1 LEA Anglais-Espagnol, 6 en L1 Histoire et 1 en Master 1 Histoire), les financements de la Région Ile de France et de l'université permettaient d'en inscrire dix. Il est prévu d'offrir 20 places en 2017-2018. Parmi les évolutions au sein de ce groupe d'étudiants, il y eut un transfèrement, une libération et une hospitalisation.

Au-delà de l'accompagnement, on trouve une coordinatrice pédagogique (Fanny Salane) et un coordinateur administratif intégré à la mission responsabilité sociétale des universités au sein de l'université Paris Ouest Nanterre dont la charge est évaluée à un mi-temps administratif.

On voit bien que le coût est élevé pour neuf étudiants. Les changements politiques de gouvernance de la Région Ile de France ont entraîné la suppression de l'aide accordée. Des interrogations se posent quant au financement d'un tel dispositif. Le bilan semble bon mais ne pourra être effectué qu'en fin d'année universitaire. Le dispositif semble répondre parfaitement aux besoins des étudiants incarcérés et tuteurs. Les étudiants sont demandeurs, ils souhaiteraient quasiment voir leurs tuteurs toutes les semaines...

Pour **Philippe Galli**, le fait que certains détenus soient transférés montre que le lien numérique est important car il permet de suivre l'étudiant sur ses différents sites d'affectation. Ces transfèremens sont effectués le plus souvent pour des raisons d'ordre. Les problèmes de rupture, suite à une hospitalisation par exemple, peuvent être évités grâce à une continuité numérique dans un cadre qui reste à développer. La DAP y travaille et cela peut être une des clés qui permettra de ne pas interrompre une mobilisation importante de la part des universités engagées.

Le transfert de compétences de la formation aux régions pose parfois des difficultés. Les exécutifs régionaux ne font pas forcément tous la même chose et ne sont pas toujours sensibilisés. Pour ce qui

est de la relation avec la Région Ile de France, la DAP travaille sur les conventions de transfert de compétences de la formation afin de trouver un mode de régulation différent qui permettra de mettre en place quelque chose de plus stable et construit.

**Fanny Salane** revient sur la manière dont ont été sélectionnés les neuf étudiants inscrits.

En 2015-2016 le dispositif n'était pas ouvert, mais il a été présenté dans les établissements pénitentiaires, ce qui a permis de rencontrer les responsables locaux d'enseignement (RLE) afin de connaître leurs attentes et de savoir si le dispositif imaginé correspondait à celles-ci. Une procédure de candidature avec un calendrier a été identifiée. Un candidat devait envoyer à minima un CV et une lettre de motivation. Leur sélection a été établie sur des critères de faisabilité (pertinence en cas d'une libération dans l'année en cours par exemple), de motivation et en s'appuyant beaucoup sur les enseignants en place qui portaient et soutenaient ces candidatures. La grande difficulté tenait aux différences entre le calendrier universitaire et celui de l'enseignement en milieu carcéral. Par exemple l'université, pour une bonne gestion des tuteurs, des enseignants et des cours souhaitait recruter les étudiants avant les vacances d'été, ce qui n'a pas été possible.

Le fait que le tutorat soit en présentiel impliquait que le recrutement des étudiants soit géographiquement concentré.

### Présentation du dispositif IDEFI UM3D

**Laure ECHALIER, université Paul-Valéry Montpellier 3**

Laure Echalié était Vice-Présidente Formation lors des quatre premières années de l'IDEFI et elle a été nommée chargée de mission IDEFI depuis l'automne 2016.

L'université Paul-Valéry Montpellier 3 est une université entièrement Lettres-Langues-Art-Sciences Humaines et Sociales qui accueille environ 20 000 étudiants dont 6 000 en L1.

L'arrivée de bacheliers Pro ou Technologiques a amené l'université à se pencher sur la réussite et l'échec des étudiants.

Le constat principal est que la première année de Licence est déterminante. A partir de là est né un projet à l'échelle de l'établissement, de toutes les composantes et des services, consistant à améliorer la réussite en L1 pour tous publics. Cela s'est traduit par le dépôt d'un dossier **IDEFI.UM3D**.

Laure Echalié explique la signification des trois D de cet IDEFI :

**D**étermination d'un projet universitaire et professionnel (c'est tout le travail effectué en amont avec les lycées).

**D**iversification des apprentissages pour des publics hétérogènes (publics qui demandent plus avec l'ouverture de CPGE Partenariales, publics arrivant moins bien armés à l'université avec bac pro ou technologique, publics qui vivent avec des conditions particulières : handicap, empêchés, étrangers)

**D**ifférenciation des rythmes d'apprentissage dans une sorte de pépinière d'approches pédagogiques différentes en lien avec ces publics. A chaque public particulier doit correspondre une approche particulière.

Ces trois D sont à mettre en lien avec trois E : **E**xpérimentation, **E**valuation et **E**ssaimage.

C'est dans ce cadre de l'essaimage que l'université et les collègues impliqués dans cet IDEFI ont travaillé avec la FIED afin de voir comment ces expériences et réflexions pouvaient servir à d'autres.

L'université Paul-Valéry Montpellier 3 a une longue tradition d'enseignement à distance qui propose une vaste gamme de formations à distance, du DAEU au doctorat. Les étudiants à distance représentent maintenant 10% de l'effectif total de l'établissement.

En ce qui concerne les étudiants empêchés, la réflexion porte sur une meilleure conception ou adaptation des formations à distance à ces publics avec un objectif, celui de faciliter l'accès aux études supérieures donc la réussite en licence.

Pour cela, il fallait développer une connaissance mutuelle et des procédures partagées avec l'Administration Pénitentiaire, les UPR et les RLE. Cela a permis de réaliser et publier avec la FIED

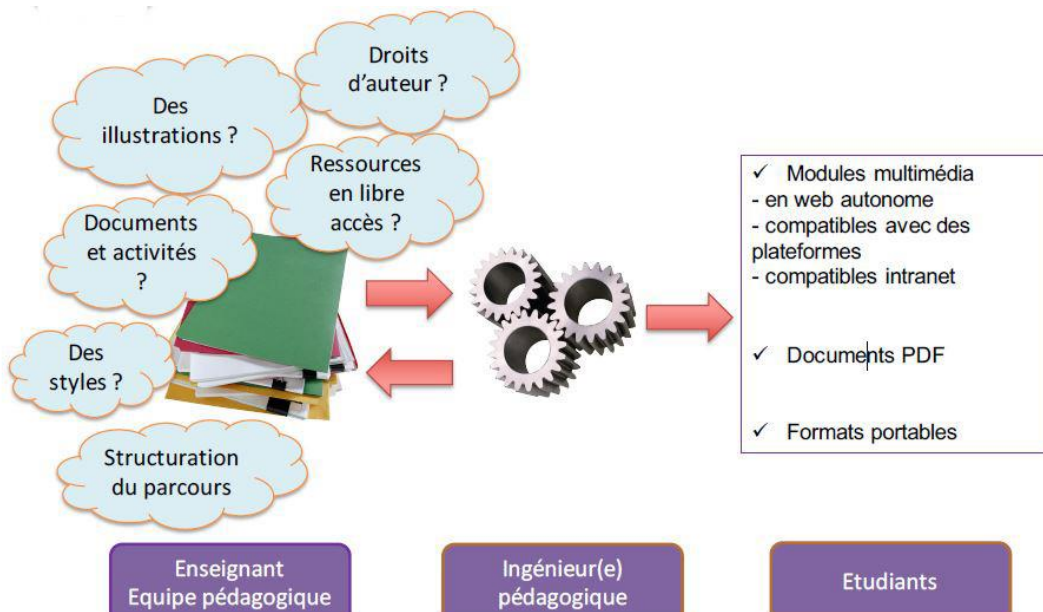
le premier tome d'un **Guide de la scolarité universitaire en milieu carcéral**. Il s'agit d'un guide des procédures administratives : Comment peut candidater un étudiant ? Qu'est-ce qu'une inscription administrative à l'université ? Qu'est-ce qu'une inscription aux enseignements et aux examens ? Quelles sont les ressources pédagogiques ? Comment s'organise un suivi pédagogique ? Quid des examens ? Quid des résultats ?

Il contient un questionnaire sur les usages du numérique afin de savoir ce qu'il est possible de faire ou non dans le centre pénitentiaire dans lequel se trouve l'étudiant. Figure également dans ce guide une fiche navette détachable au cas où la voie numérique ne soit pas possible.

A l'université Paris Ouest Nanterre l'accent a été mis sur la communication autour de l'offre de formation accessible à ce public et à la préparation aux études supérieures. Il s'agit d'aller dans les centres pénitentiaires, nationalement et localement. Il faut réaliser des plaquettes d'informations spécifiques sur les filières. Des enseignants-chercheurs impliqués dans l'action et adossés à une équipe de recherche de l'université travaillent sur le projet **INSER'TAB** qui est une tablette fermée, non connectée pouvant être mise à la disposition de l'étudiant et dans laquelle sont proposés des modules pédagogiques qui sont à la fois des présentations de l'offre de formation, des remises à niveau et des présentations de ce que sont les études universitaires. Avec ce travail sur une plateforme déconnectée, un autre intérêt est de donner ou redonner des compétences numériques à un futur étudiant.

Un autre point sur lequel doit s'ouvrir un chantier est celui de la conception et mise en oeuvre d'activités de formation et des ressources pédagogiques numériques compatibles avec les contraintes d'un « milieu fermé » et « non connecté », déclinables en fonction des situations d'enseignement rencontrées. C'est intéressant du point de vue pédagogique et pour la recherche, non seulement pour les publics empêchés mais aussi pour d'autres publics (étudiants en situation de handicap, étudiants internationaux etc.). Ces activités ressources doivent être adaptées au contexte carcéral (contraintes temporelles et matérielles, accès aux ressources, etc.). Elles doivent permettre d'atteindre les objectifs de la formation c'est à dire acquérir et valider des connaissances et des compétences. Donc l'étudiant(e) doit pouvoir s'appropriier les cours, effectuer des activités en autonomie, s'auto-évaluer et être évalué(e).

**Un second tome du Guide** est prévu et sera consacré aux **modalités et pratiques pédagogiques en milieu contraint**. Il sera issu de l'expérimentation d'équipes plurielles : enseignants, chercheurs, ingénieurs pédagogiques sans oublier des collègues de l'administration pénitentiaire.





La difficulté rencontrée lorsqu'un étudiant se présente à l'inscription provient du fait qu'il faut réagir très rapidement. Pour cela, des méthodes de travail qui permettent à l'étudiant d'obtenir très rapidement les ressources sont nécessaires.

Un autre axe de ce guide concerne le suivi pédagogique et les interactions enseignants-étudiants.

Le tutorat peut être mis en œuvre lorsque le centre de détention est assez proche de l'université. Dans le cas contraire, il faut envisager d'autres solutions : courrier postal, fiches navettes, messagerie instantanée, courriel, web conférence... car le lien est fondamental entre un enseignant, un tuteur, un étudiant et un RLE.

Le dernier point serait une sorte de kit pédagogique à destination des RLE de manière à leur donner des éléments précis concernant la formation proposée à l'étudiant.

### **Présentation d'un dispositif du CNAM : « Emergence vers le désir d'entreprendre ».**

**Thibaut DUCHENE, adjoint à l'administrateur général, directeur du réseau de la réussite Vincent-Merle**

L'idée a été de créer un catalogue de formations avec les RLE et les UPR. Un nombre important de formations et de certifications figuraient dans l'offre du CNAM et il fallait cadrer celles qui étaient le plus à même de permettre à ces étudiants de réussir avec des contingences particulières et d'aiguiller les RLE vers un catalogue adapté afin de leur éviter de s'égarer dans l'ensemble des formations offertes sur le site Web du CNAM. Le contenu de ce catalogue fut donc resserré en prenant en compte les modalités de mise en œuvre des formations proposées et la professionnalisation afin de répondre à la problématique de l'insertion professionnelle.

Au-delà de ce catalogue, le suivi des étudiants a été pris en compte. La technique d'infra-décrochage est très répandue (l'étudiant s'inscrit mais ne suit pas la formation). Pour y remédier, un **référént pour la formation** a été mis en place au niveau de l'établissement afin d'être la balise vis-à-vis des professeurs dans le cadre de l'enseignement à distance ou des enseignants dans celui du présentiel. Le référént accompagne les détenus mais aussi les RLE qui ne sont plus livrés à eux-mêmes en ce qui concerne les inscriptions.

Un avantage du CNAM est qu'on peut s'y inscrire toute l'année. Un autre avantage réside dans la possibilité de suivre une formation sur tout le territoire, ce qui permet à l'étudiant de continuer à suivre sa formation s'il est transféré.

### **Christelle GUEGUEN-KUNTZ, chargée de coordination de projets**

Christelle Gueguen-Kuntz présente une expérimentation qui s'est déroulée en 2015-2016 dans l'établissement de Meaux.

Ce parcours intitulé « **Emergence vers le désir d'entreprendre** » est destiné à initier les personnes à l'entrepreneuriat. Il peut se dérouler sur une durée de 3 à 6 mois en fonction des contraintes de l'établissement pénitentiaire. Il est constitué de 3 phases : 20 heures de face à face pédagogique avec un professionnel spécialiste de l'entrepreneuriat ; 20 heures d'autonomie encadrée assurées par le RLE ou un enseignant du centre local d'enseignement (parcours co-construit avec les équipes sur le terrain) ; 40 heures en autonomie (réalisées en fonction des centres scolaires par le détenu en cellule, au sein du centre scolaire ou en collectif).

L'important réside dans la co-construction et dans l'adaptation de ce parcours de formation à chaque spécificité d'établissement et d'étudiant empêché.

Ce parcours est constitué de 6 étapes. Chacune est finalisée par une auto-évaluation et la rédaction d'une synthèse qu'on retrouve dans un rapport de soutenance permettant à l'étudiant d'exposer ce qu'il a pu comprendre ainsi que son projet entrepreneurial et personnel).

Les objectifs du dispositif sont d'aider les personnes à :

- Comprendre leur désir d'entreprendre, évaluer le rôle des croyances et analyser les processus d'émergence de l'intention entrepreneuriale.
- Réfléchir sur les principaux concepts et modèles associés au désir d'entreprendre : la personnalité, les motivations, les compétences et la volonté des entrepreneurs.
- Evaluer leur désir d'entreprendre à partir de témoignages, d'illustrations et d'outils d'autodiagnostic personnel.
- Commencer à préciser leur désir d'entreprendre à partir d'outils de formalisation afin de réaliser un livret personnalisé « désir d'entreprendre » utile pour aller vers l'action d'entreprendre.
- Formaliser une idée de projet entrepreneurial.

L'hybridation de la formation avec du présentiel, le temps d'autonomie encadrée et la possibilité d'avancer à son rythme grâce à la formation à distance sont les points forts de cette formation.

Les étudiants reçoivent tous un CD contenant l'ensemble des supports de formation. Celui-ci est doublé par des supports papier afin qu'il n'y ait pas d'inégalité selon les possibilités de l'étudiant.

Pour être validées, les formations du CNAM doivent justifier d'une expérience professionnelle.

**Emergence** le permet et évite aux étudiants incarcérés d'être bloqués au cours de leur parcours ou dans la validation de leur formation.

C'est un parcours qui peut être effectué de manière très courte lorsqu'il y a du présentiel. Par conséquent, des personnes qui ne s'inscriraient pas naturellement aux cours proposés par le centre scolaire peuvent être intéressées et mobilisées par la formation. Le collectif qui peut être créé encourage les étudiants à aller au terme de leur formation.

Un autre atout est l'insertion professionnelle avec la création ou la reprise d'entreprise.

Après **Emergence**, plusieurs possibilités sont ouvertes. La poursuite de formation avec un certificat de compétences (de type assistant de gestion, assistant PME-PMI) ou d'autres formations. Le CNAM réfléchit à un titre RNCP de niveau 3 « Entrepreneur petite entreprise » qui devrait aboutir fin 2017.

La formation proposée pourrait s'effectuer en partie en milieu fermé pour la partie théorique et en milieu ouvert pour la suite de la réflexion sur la création d'entreprise. Cela impliquerait de travailler en collaboration totale avec l'établissement pénitentiaire et avec les SPIP sur le projet professionnel. Une autre possibilité est de changer d'orientation.

Cette expérience en co-animation UPR-CNAM s'est déroulée de janvier à juillet 2016 avec 10 étudiants empêchés sélectionnés. Elle était soutenue en amont par la direction de l'établissement pénitentiaire et par les SPIP. Tous ces acteurs ont été impliqués dans la sélection des étudiants, ce qui a permis d'éviter les problèmes de transfert en cours de formation et de savoir quels candidats étaient potentiellement en sortie à la suite de la formation. Sur les 10 personnes concernées, 3 sont sorties et le CNAM est encore en contact avec deux autres qui ont clairement un projet d'entreprise.

Le taux de réussite est de 70%, le taux de présence est de 100%. Les 10 étudiants ont souhaité se projeter vers l'entrepreneuriat (création ou reprise d'entreprise, y compris dans l'associatif).

4 établissements franciliens sont intéressés par l'expérience en **2017** : Nanterre et Fresnes au premier semestre puis Bois d'Arcy et Melun au second semestre.

Le modèle de déploiement d'Emergence dans les établissements est le suivant :

- Formation des personnels de l'UPR sur Emergence (Une journée)
- Rencontre avec la direction de l'établissement et les SPIP
- Mise en œuvre du parcours de formation
- Suivi du CNAM tout au long de la mise en œuvre
- Bilan qualitatif et quantitatif
- Pérennisation d'Emergence dans l'établissement

Le CNAM a trouvé du lien avec des modules qui pouvaient être mis en place par l'administration pénitentiaire, notamment le module **Respecto** pour les établissements de Réau, Fleury et Poissy qui s'engagent pour 2018

Le CNAM a des plateformes de formation professionnelle dans un certain nombre d'établissements et se demande comment enchaîner d'une formation suivie, un CAP boulanger par exemple, vers Emergence de manière à allier compétences professionnelles et création d'entreprise.

*Thibaut Duchene* indique que le CNAM utilise son savoir-faire dans l'adaptation de dispositifs existants. L'orientation vers l'entrepreneuriat s'explique par l'incapacité pour de nombreuses personnes incarcérées à retrouver à leur sortie une relation hiérarchique de salarié. Enfin, l'efficacité d'utilisation des deniers publics est un objectif atteint lorsqu'on se penche sur les taux de réussite. Chaque euro investi dans cette formation est un euro efficace pour l'ensemble de la société.

Pour *Philippe Galli*, les modules **Respecto** sont développés pour accroître la responsabilisation individuelle de chaque détenu en échange de conditions de détention et de circulation facilitées. Tous les établissements ne sont pas au même niveau sur ce point et cela implique l'ensemble des intervenants : les SPIP et les surveillants dont les tâches sont enrichies.

Quand on parle de l'administration pénitentiaire, on a en tête les 68 000 détenus incarcérés hébergés, mais il ne faut pas oublier les 10 000 personnes sous bracelet électronique (à l'extérieur, à domicile ou mobiles) et surtout les 150 000 personnes sous main de justice suivis en probation par les SPIP. Elles présentent la même caractéristique que la population pénale classique en terme de besoin de formation, d'orientation et d'insertion.

Une nouvelle organisation, de nouveaux outils devraient permettre de développer cette offre de formation et mettre à profit ce temps d'incarcération qui peut être un temps de questionnement pour les intéressés. Il faut savoir que la plupart des personnes incarcérées ne retournent pas en détention après leur libération (80%) mais que les 20% qui y reviennent, y reviennent souvent.

#### 4. Présentation des actions menées par la FIED et perspectives

**Dominique POINCELOT**, co-responsable du groupe de Travail Etudiants Empêchés et enseignant-chercheur à l'Université de Franche-Comté.

Dominique Poincelot remercie le directeur de la Direction de l'Administration Pénitentiaire et fait part de sa satisfaction d'être présent à cette réunion avec des membres du groupe de travail étudiants empêchés de la FIED qui a été formé en 2012.

Ce groupe de travail reprenait l'idée générale d'un dispositif adapté et adaptable aux publics empêchés, en particulier incarcérés.

Le constat de départ était que ce public représentait, pour l'enseignement supérieur, 220 étudiants dont 75 en DAEU.

On trouvait une vraie fragmentation des publics puisqu'ils étaient répartis sur une quinzaine d'universités. Parfois cela représentait un ou deux étudiants pour une université, avec ou sans convention avec un centre pénitentiaire. C'était un réel défi pour les universités de développer une offre de formation supérieure à distance adaptée à ces publics.

Le point de départ fut une rencontre avec Fanny Salane afin de savoir ce qu'était un étudiant incarcéré (son identité, sa trajectoire sociale, ses attentes, ses contraintes...).

Un dispositif a été imaginé à l'aide des proviseurs des UPR de Dijon et de Strasbourg qui nous ont ouvert les prisons pour rencontrer les gens de terrain : équipes locales, RLE...

La première des actions imaginées au niveau national a été de **clarifier l'offre de formation**. Les universités adhérentes de la FIED proposent plus de 500 formations universitaires à distance. Cette offre globale de formation était illisible pour les prisons et demandait donc un effort de clarification.

La seconde action a été de proposer des **conventions-types** entre université et établissement pénitentiaire et de mettre au point un **accord-cadre** au niveau des ministères concernés. Un des buts de l'accord-cadre signé ce matin est de sensibiliser les universités. A cet égard, la rencontre avec Gilles Roussel en 2015, alors président de la commission formation de la Conférence des Présidents d'Université a été déterminante et un formidable accélérateur.

Le troisième axe concerne le développement d'un **dispositif adapté**, tant au plan administratif que pédagogique. Nous avons abordé ce point lors de l'exposé de nos collègues de l'université Paul-Valéry Montpellier 3 ce matin. C'est ce que nous appelons la contextualisation c'est-à-dire l'adaptation d'un dispositif à distance, essentiellement numérique, avec accompagnement en présence et tutorat qui sont les clés de la réussite.

Des visites d'établissements couplées avec des entretiens avec des proviseurs d'UPR, des RLE et des responsables de services d'enseignement à distance universitaires sont mises en place. C'est ainsi que le groupe de travail rencontrera fin mars 2017 l'UPR de Toulouse-Montpellier, les RLE des établissements de Béziers et Villeneuve les Maguelones, le conseiller enseignement supérieur du Recteur de Montpellier et les responsables de l'université Paul-Valéry Montpellier 3.

Ces visites permettent d'envisager des adaptations des dispositifs au plus proche des réalités du terrain, des contraintes des établissements pénitentiaires et des universités. C'est le cas de l'adaptation des dispositifs, faisant de plus en plus appel au numérique, à des étudiants non connectés.

Le groupe de travail a proposé depuis 2013 des flyers « Comment étudier en prison ? » distribués largement dans les établissements pénitentiaires à l'aide des proviseurs d'UPR rencontrés au niveau national. Le but était de cerner les formations proposées par 15 universités intervenant auprès de ces publics. Cela représentait environ 9 disciplines différentes.

En 2014, le groupe de travail a mis en place un **réfèrent étudiants incarcérés** dans une douzaine d'universités de manière à avoir, pour un RLE, une sorte de guichet unique qui puisse faire le lien avec les équipes administratives et pédagogiques de l'université.

Une autre idée consiste à sensibiliser les universités par leur gouvernance et à décliner l'accord-cadre en conventions entre université et établissement pénitentiaire. Le groupe de travail va proposer aux établissements une convention-type.

Un premier tome du **Guide de la Scolarité universitaire en milieu carcéral** a été publié en 2015. C'est le guide de la scolarité à destination des personnels des universités et des établissements pénitentiaires. Un second guide consacré à la pédagogie est en cours de réalisation. Il reprendra les adaptations nécessaires des dispositifs actuels au contexte des étudiants empêchés non connectés ainsi que les dispositifs de tutorat et d'accompagnement.

Le but est de partager ces outils avec d'autres universités, moins avancées dans ce domaine.

Un autre chantier ouvert est celui du **DAEU**. Il concerne huit universités membres de la FIED. En 2012 les étudiants inscrits au DAEU représentaient 20% des étudiants incarcérés inscrits dans des formations supérieures. Il existe un réel besoin de mettre en place une harmonisation du dispositif et de le tester. Le DAEU peut être une finalité pour l'étudiant incarcéré.

Pour **Philippe Galli**, outre la convention qui n'est pas une fin mais un début, il appartient aussi à la DAP de re-sensibiliser ses équipes inter-régionales et ses chefs d'établissement qui sont la clé d'entrée. Le chef d'établissement en particulier peut être extrêmement facilitateur s'il est convaincu mais aussi un frein avec des niveaux de difficultés variables selon les établissements. Il faut poursuivre l'objectif collectif et en même temps tenir compte des difficultés conjoncturelles ou structurelles.

Il ne faut pas que ces difficultés prennent le pas ou empiètent sur les démarches qui peuvent être faites car l'apport des universités permet aussi d'améliorer les conditions d'acceptation de la détention et de donner du sens à la peine et au fait que pendant un certain temps les individus sont mis à l'écart. Mais ce sont aussi des citoyens qui ont vocation à reprendre leur place dans la vie sociale, civile et professionnelle. Les enjeux sont forts et il faut les porter encore en commun.

### 5. Divers

#### Évocation du projet NED : numérique en détention

##### Magali HAMM :

La direction de l'administration pénitentiaire a pour projet de mettre à disposition des services numériques pour ses publics :

- Pour les familles et les proches : mise en place d'un télé-service de réservation parloir.
- Pour les personnes détenues (en cellule ou en salle d'activités) : requêtes, cantines et éducation numérique.

Ce projet comportera un volet e-learning. Monsieur Marc Desjacques s'occupe de l'espace numérique de travail (ENT) pénitentiaire qui sera développé afin que les personnes détenues puissent avoir accès à des contenus pédagogiques.

Le pôle enseignement de la direction de l'administration pénitentiaire sera chargé de trouver des partenaires quant aux contenus.

**Marc Desjacques** précise que ce projet est une volonté de passer à l'ère numérique pour l'administration pénitentiaire et que c'est une offre de service qui sera mise à disposition des partenaires, des détenus et des tiers. Elle regroupera plusieurs briques dont l'ENT.

Cet ENT aura pour intérêt de permettre la continuité des parcours, à savoir qu'un étudiant qui commence à tel endroit pourra continuer à tel autre endroit.

Marc Desjacques a bien entendu les demandes de tutorat qui s'étaient exprimées et il souhaite mettre en place deux formes de tutorat:

- Par un enseignant mobilité (en centre de détention ou à l'extérieur) relié via un répertoire à un étudiant qu'il encadre. Il aura à sa disposition un équipement sécurisé.
- Par l'accès permis à des plateformes de formation dans un espace de confiance sous certains contrôles. L'étudiant pourrait ainsi gérer sa scolarité en autonomie. Il faudra établir des conventions pour mettre en place cet espace de confiance et utiliser des produits d'authentification et d'identification spécifiques.

Pour l'instant un appel d'offre est lancé. Dans un premier temps la mise en oeuvre se fera dans deux ou trois établissements pilotes (dont le centre pénitentiaire de Meaux-Chauconin et le quartier maison d'arrêt du centre pénitentiaire d'Orléans-Saran) avant d'envisager un déploiement dans d'autres établissements pénitentiaires.

Il sera aussi souhaitable de construire un portfolio de manière à ce que l'étudiant conserve les traces des compétences obtenues, des certifications et ses travaux personnels. Ce portfolio sera restitué à l'étudiant par l'administration pénitentiaire à l'issue de sa peine.

Il faudra assurer une traçabilité des contenus, homogénéiser l'offre de formation de manière à ce que dans chaque établissement le même type de formation avec le tutorat puisse être proposé.

D'autres briques que l'ENT seront développées. L'une d'elles intégrera une messagerie.